



Mairie de Schirrhoffen : Tél : 03 88 63 20 61  
2, rue du Château Fax : 03 88 06 20 32  
67240 Schirrhoffen @ : www.schirrhoffen.fr  
secretariat.mairie@schirrhoffen.fr

#### Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi : 10h à 12h30-14h à 17h  
jeudi : accueil téléphonique uniquement  
Mairie fermée les vendredis semaines impaires

#### Permanence des élus

Mme Christine HEITZ : samedi de 9h à 11h et  
sur rendez-vous  
Mme Gaby ZILLIOX : jeudi de 18h à 19h  
M. Lionel DOLT : mardi de 18h à 19h

## La fibre à Schirrhoffen

La fibre, très attendue par les concitoyens arrive à Schirrhoffen. Le raccordement des habitations se fera à la demande des clients auprès de l'opérateur de leur choix. Elle sera opérationnelle au 2ème semestre 2021.



#### Directrice de publication :

Christine HEITZ

#### Comité de rédaction :

Daniel GENTNER, Gaby ZILLIOX, Huguette HAASSER, Perrine DELVART, Florentine SCHNEIDER, Jacky HEINTZ



## Le mot de Madame la Maire

Voilà exactement un an que nous sommes engagés dans la lutte contre la Covid 19 et que nous tenons bon.

Nous avons l'espoir de sortir de cette crise sanitaire sans précédent. La campagne de vaccination a débuté et un centre de vaccination est opérationnel depuis le 18 janvier 2021 au Centre Hospitalier de Haguenau. En date du 10 mars, un nombre de 5 137 personnes ont été vaccinées. Les professionnels et les bénévoles espèrent une augmentation des livraisons des doses de vaccins afin de pouvoir monter en puissance ces prochaines semaines.

Des habitants de Schirrhoffen de plus de 75 ans en difficulté pour obtenir un rendez-vous, ont bénéficié d'un accompagnement par les élus pour l'inscription et pour le transport en cas de besoin.

Cette démarche leur permettra d'être protégé et de retrouver peu à peu une vie sociale.

Il faudra cependant continuer à rester vigilant sur l'application des gestes barrières et poursuivre dans la voie de la prudence.

La crise sanitaire a modifié nos habitudes de vie ; le télétravail est devenu monnaie courante dans les entreprises dans le cadre des mesures anti-covid. La connexion internet est primordiale pour télétravailler sereinement ou participer à des visioconférences.



Bonne nouvelle ! Le très haut débit arrive à Schirrhoffen. Ce projet est financé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les travaux ont été confiés au réseau Rosace. Les travaux de déploiement de la fibre optique ont débuté cette semaine à Schirrhoffen. L'achèvement du chantier est prévu au 2ème semestre 2021.

Avec le printemps qui s'annonce, nous souhaitons faire le "Ochterputz" dans nos maisons, mais aussi dans notre village. Nous vous invitons à venir nombreux pour l'opération de nettoyage de printemps. Nous appliquerons les mesures barrières lors de cette opération. C'est un beau geste que vous ferez pour la nature et pour vous-même.

Prenez soin de vous et de vos proches et restons positifs.

Christine HEITZ

## Ordures ménagères, ce qui a changé

Depuis le 1er janvier 2021, la tarification des ordures ménagères a été harmonisée sur l'ensemble de la CAH (Communauté d'agglomération de Haguenau) dans un souci d'équité entre tous les habitants du territoire. Le forfait annuel minimum pour un bac de 120 l est désormais de 148 € par an (185 € pour un bac de 240 l).

Ce forfait comprend :

- 12 levées du bac à ordures ménagères,
- la collecte du bac jaune toutes les 2 semaines et celle du bac vert toutes les 4 semaines,
- 36 passages en déchèterie pour les particuliers.

Chaque levée supplémentaire sera facturée 3,50 €, donc sortir son bac 24 fois dans l'année revient à 190 €.

A titre de comparaison, le forfait précédent comprenant 24 levées et 360 kg était de 188 €.

*Dans le cadre de la mise en place des nouveaux bacs, la levée du 8 février était obligatoire, celle-ci ne sera pas facturée.*

### Réduction des déchets grâce au compostage :

Notre poubelle contient en moyenne 30 % de déchets organiques : épluchures, marc de café, coquilles d'oeufs, fanes de légumes, tontes de gazon, mauvaises herbes, autant de déchets qui peuvent être valorisés en un terreau fertile, gratuit, et prêt à l'emploi !

Un compost dans le jardin, c'est moins de déchets dans le bac d'ordures ménagères et une facture en baisse !

Des conférences sous forme de B.A.ba du compostage ont lieu plusieurs fois dans l'année sur le territoire de la CAH (Communauté d'agglomération de Haguenau). L'accès aux conférences est gratuit, se fait sur inscription préalable, leur durée est d'environ 30 minutes, et à l'issue de ces conférences, il est possible d'acquérir un composteur au tarif préférentiel de 25 €. Vous aurez le choix entre 2 modèles en bois imputrescible : 320 l avec couvercle ou 1000 l sans couvercle.

Prochaines conférences : le vendredi 26 mars de 16h à 17h30 au service des Ordures Ménagères, 9 chemin du gaz à Haguenau, inscriptions par téléphone au 03 88 73 71 72.

### Collecte de pneus :

Une collecte ponctuelle de pneus a lieu sur l'ensemble des déchèteries de la CAH entre le 15 mars et le 17 avril. Cette collecte est strictement réservée aux particuliers. Sont acceptés les pneus de véhicules légers, propres et sans jante, dans la limite de 5 pneus par passage.

### Collecte des encombrants

Mensuellement, une collecte des encombrants est organisée gratuitement pour les objets volumineux ne rentrant pas dans le coffre d'une voiture dans la limite de 2 m3 et maxi 50 kg. Le bois et les végétaux ne sont pas compris dans cette prestation. Il vous suffit de prendre rendez-vous auprès du service des ordures ménagères qui vous communiquera les dates de collecte. Tél. 03 88 73 71 72

## Nettoyage de printemps

Le printemps arrive, entraînant dans son sillage le toilettage du ban communal.

### **RDV samedi 27 mars à 9h à la salle des fêtes de Schirrhoffen**

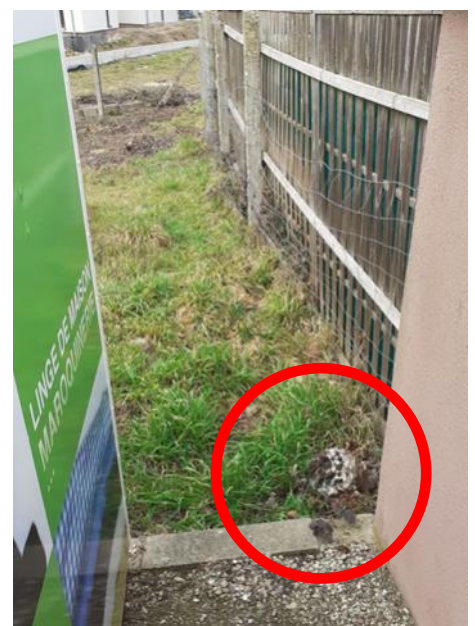
Organisé par la municipalité « le nettoyage de printemps » est avant tout une démarche éco-citoyenne qui consiste à ramasser les débris déposés intentionnellement aux abords du village, le long des routes et surtout des sentiers forestiers et dans les sous-bois ; la nature nous est offerte protégeons la ! Depuis quelques temps un ou des individus font preuve d'incivilités particulièrement grotesques ! Des seaux de déjections canines sont régulièrement déversés sur une propriété située à proximité de la mairie, c'est aberrant !

Agissons ensemble pour la propreté de notre village qu'il soit accueillant et agréable à vivre.

Les personnes qui participent à cette belle action, viendront équipées d'un masque, de gants et d'un gilet réfléchissant.

Vous pouvez vous inscrire en mairie en téléphonant au **03 88 63 20 61** ou par mail [secretariat.mairie@schirrhoffen.fr](mailto:secretariat.mairie@schirrhoffen.fr)

Après le nettoyage nous nous retrouverons près de la salle des fêtes pour un moment de partage dans le strict respect des règles sanitaires. Une collation à emporter sera offerte à chaque participant.



## Communauté d'agglomération de Haguenau

### Réseau Ritmo : vers une extension du réseau et de nouveaux services

L'évolution du Ritmo a récemment fait l'objet d'une concertation entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes membres, pour répondre aux besoins des habitants.

Le réseau de transport collectif va ainsi évoluer, d'ici fin 2021, début 2022 pour étendre et créer de nouvelles lignes et proposer de nouveaux services aux usagers.

Depuis sa création en 2006, le réseau Ritmo est géré par la Société CarPostal/Keolis.

Actuellement, les négociations sont en cours pour choisir le futur exploitant du réseau Ritmo, dans le cadre du renouvellement du contrat de délégation de service public courant 2021.

Ce nouveau prestataire pilotera en lien avec les services de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, les évolutions du réseau.



Les perspectives d'évolution du réseau de transport collectif régulier sont les suivantes :

- Extension des lignes de bus urbains dans les zones densément peuplées
- Création et renforcement de lignes interurbaines surtout vers les gares (Haguenau, Bischwiller, Brumath et Val de Moder)

Les évolutions viseront également une extension du service de transport à la demande. (dont pourraient bénéficier à l'avenir les habitants de Schirrhoffen)

La restructuration des transports scolaires et du service de location de vélos, la simplification de la tarification, la mise en place d'une billettique

interopérable avec les réseaux Fluo Grand Est (train et car), l'arrivée d'outils numériques pour renforcer l'information en temps réel et la réservation en ligne et aussi la transition énergétique du matériel roulant.

La mise en place de bus électriques est inscrite dans le cahier de charge pour le nouveau contrat à venir.

#### Une fréquentation en augmentation

Le réseau Ritmo a enregistré en 2019, 1,94 million de voyages, soit une augmentation de plus de 12 % par rapport à l'année précédente (en partie expliquée par la création de la ligne 10 entre Brumath et Haguenau) 83 % des clients Ritmo sont des abonnés.

→ [www.ritmo.fr](http://www.ritmo.fr)

### Périscolaires de Schirrhein-Schirrhoffen - école maternelle et école élémentaire

Depuis sa création en 2017, la compétence périscolaire est gérée par la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Elle met en œuvre une politique de soutien volontariste de développement de l'offre d'accueil collectif pour les enfants scolarisés permettant ainsi aux familles de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

Cette compétence est gérée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public conclu avec l'Association Générale des familles.

Depuis 2017, c'est sur le territoire de Bischwiller que l'offre de service a évolué de manière très importante avec une augmentation de 70 % du nombre de places.

La crise sanitaire de la Covid-19 a contribué à cette augmentation, les grands-parents ne pouvant plus accueillir les petits-enfants.

A Schirrhein 2 projets de périscolaire sont en cours :

- projet à l'école maternelle pour l'accueil de 30 enfants dans les locaux existants pour une estimation de travaux de 192 390 € TTC.
- projet de construction d'un accueil périscolaire à l'école élémentaire pour 70 places

Ces deux projets devraient être opérationnels pour la rentrée 2022.

Ils permettront de répondre aux besoins liés au temps du repas et l'équipe de professionnels mise en place assurera un véritable accompagnement pédagogique.

Un programme d'activités variées est proposé.



→ [www.agglo-haguenau.fr](http://www.agglo-haguenau.fr)



## Information aux nouveaux arrivants

La municipalité souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune.

Pensez à vous déclarer en mairie, et vous inscrire sur la liste électorale de votre nouveau domicile.

Pour votre inscription, une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent vous seront demandés.

## Report des élections locales en juin 2021

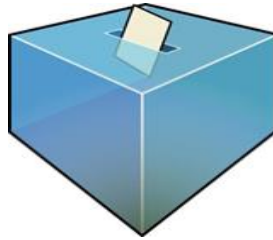
Compte tenu des risques sanitaires liés à l'épidémie de Covid-19, la loi reporte de mars à juin 2021 les élections pour le renouvellement :

- des conseils départementaux
- des conseils régionaux

Le premier tour se déroulera le **13 juin 2021** et le second tour aura lieu le **20 juin 2021**.

Les mandats des conseillers actuellement en fonction sont prolongés jusqu'à juin 2021.

Pour ces scrutins, **chaque électeur pourra disposer de deux procurations** contre une seule habituellement (pour celles établies en France).



## Stationnement sur les trottoirs

On voit de plus en plus de véhicules en stationnement "à cheval" ou sur les trottoirs.

### Est-ce légal ?

Le stationnement sur trottoir est rigoureusement illégal quand il est "sauvage", c'est à dire quand le véhicule peut être stationné dans la cour du propriétaire.

Par contre, l'autorité ayant le pouvoir de police (le Maire) peut autoriser le stationnement sur une partie du trottoir « à cheval » à condition qu'un passage suffisant soit réservé au cheminement des piétons, notamment ceux qui sont à mobilité réduite.



Rappel du décret n° 2006-1658 : La largeur minimale du cheminement est de 1,40 mètre libre de mobilier ou de tout autre obstacle éventuel. L'accès aux habitations et aux commerces riverains doit rester dégagé. Une signalisation adéquate

précise les emplacements autorisés. Le stationnement sur trottoir est classé très gênant (passible d'une contravention de 135,00 €) depuis le décret 2015-808 du 2 juillet 2015 dont l'objet est l'adaptation des règles de circulation routière en vue de sécuriser et favoriser le cheminement des piétons (voir article R417-11 du Code de la Route).



## Des plaques de rue bilingues

La commune de Schirrhoffen a souhaité valoriser le dialecte alsacien et l'histoire de la commune à travers la pose de plaques de rues bilingues.

Le projet soutenu financièrement par la Région Grand Est a été initié par les élus en 2019. Il a bénéficié du soutien du cercle de généalogie de Schirrhein-Schirrhoffen, de M. Dorffer Clément et M. Steinbach Jean-Michel pour les appellations et les traductions.

Les plaques ont été installées en janvier par l'agent communal dans l'ensemble de la commune et dans le lotissement « Les Crécerelles » où les rues portent des noms de rapaces.

En faisant des recherches sur l'histoire des dénominations des rues, quelques appellations méritent des explications.

L'actuelle rue de Sessenheim (Sessemerstros) n'a pris ce nom qu'après 1880. Auparavant la partie en montée était nommée le « Kuehberi » (le mont des vaches) en



référence au passé agricole. L'autre rue en montée est la rue du Château surplombée par le châtelet de Schirrhoffen. La côte de cette rue est appelée le « Schlossberi » Une autre curiosité réside dans le fait

qu'il y a une rue de l'Église (Kirchgessel) alors qu'il n'y a pas d'église à Schirrhoffen. Cette rue était l'itinéraire recommandé pour se rendre à la messe ou au catéchisme en toute sécurité pour les piétons et les cyclistes. Le passé juif de Schirrhoffen est rappelé sur les nouvelles plaques. La rue Alexandre Weill (Alexander Weillgass) du nom d'un écrivain et journaliste né à Schirrhoffen le 10 mai 1811 et auteur de nombreux livres dont « Ma jeunesse » où il relate des scènes de son enfance à Schirrhoffen. La rue des Juifs (Judestreesl) conduit à la proche forêt de Haguenau. Elle invite les habitants à la promenade et à la détente ; une chance en cette période de crise sanitaire.

## Conférence sur l'histoire de la communauté juive de Schirrhoffen

Lundi 28 décembre 2020, le consistoire israélite du Bas Rhin a organisé une conférence en distanciel sur l'histoire de la communauté juive de Schirrhoffen. Elle était animée par Yoav ROSSANO, chargé du patrimoine. Robert MULLER, président du cercle de généalogie a présenté de nombreux documents et des photos axés autour de trois thématiques : la synagogue disparue, l'école juive (rue du château) et le cimetière (rue des champs). Suite à des recherches approfondies, il a constitué une base documentaire très étendue sur le sujet.

Christine HEITZ, maire de Schirrhoffen et Lionel DOLT, adjoint étaient invités à la conférence suivie par des passionnés d'histoire d'Alsace, mais aussi d'Israël et du Portugal.

La présence d'habitants de religion juive couvre une période de deux siècles qui débute en 1723.

Le maître du Schirrhoff François Antoine Ferdinand de Vorstatt leur a accordé un droit d'asile contre des redevances à verser au roi et au seigneur.

Au 19ème siècle Schirrhoffen abritait l'une des plus importantes communautés juives rurales du Bas-Rhin.

Les habitants juifs étaient majoritaires

dans le village. En 1866, un nombre de 427 personnes sur un total de 628 habitants étaient de religion juive.

De 1844 à 1907 la municipalité a été gérée par des maires juifs.

Cette communauté vivait en bonne entente avec la population catholique.



Ancienne école juive, rue du château

### La synagogue

En 1817 la communauté juive de Schirrhoffen obtint l'autorisation de construire une synagogue.

En 1945 la synagogue fut bombardée et incendiée lors des combats de la libération.

Elle n'a pas été rebâtie et aujourd'hui une maison d'habitation est construite sur son emplacement rue des Huttes.

### L'école juive

En 1844 la communauté israélite fit construire une école. Après la seconde guerre mondiale, elle a été transformée en école des filles puis école maternelle. Le bâtiment abrite aujourd'hui 2 logements communaux.

### Le cimetière israélite

Le 21 octobre 1881 fut érigé un cimetière israélite à Schirrhoffen.

Ce cimetière est régulièrement visité par des familles, en particulier américaines à la recherche de leurs racines généalogiques.

Aujourd'hui il n'y plus de représentant de la communauté juive à Schirrhoffen. Les deux tombes les plus récentes sont celles de Mme RUFF Emérence, née Roth, décédée le 31/12/1985 et sa petite-fille Annie RUFF, décédée le 30/9/2013.

Ce cimetière est le témoignage du lien des habitants avec leur passé et du respect envers les personnes qui ont vécu dans le village.

## Travaux au cimetière israélite

Le mur Est du cimetière israélite présentait d'importantes fissures. Il risquait de s'effondrer et de blesser des personnes. Le consistoire a décidé de le rénover pour sécuriser l'enceinte. Les travaux ont été réalisés pour un montant de 4400 €. La commune a participé à hauteur de 2200 €.



## Vie paroissiale

### En l'église Saint-Nicolas de Schirrhein

#### Jeudi 25 mars

9h00 : Célébration pénitentielle suivie de la messe

#### Samedi 27 mars

16h30 : messe avec bénédiction des Rameaux

#### Vendredi Saint 2 avril

10h00 : Office

13h45 : Chemin de croix à travers la forêt vers Soufflenheim - départ devant l'église

### En l'église Saint-Michel de Soufflenheim

#### Samedi 3 avril

20h00 : Messe de la Nuit Pascale, des jeunes de notre communauté de paroisses feront leur Profession de Foi.

### En l'église Saint-Nicolas de Schirrhein

#### Dimanche de Pâques 4 avril

9h15 : Messe



## Urbanisme

### Règlementation concernant les clôtures

Les clôtures servent à enclore les terrains de propriétaires de maisons. Il peut notamment s'agir de palissades en bois, haies végétales, grillages, murs, clôtures électriques.

L'installation d'une clôture nécessite une Déclaration Préalable (DP).

Le non-respect de l'obligation de déclaration peut entraîner des sanctions pénales ainsi que sa destruction.

Dans tous les cas, une clôture ne doit



pas empiéter sur la propriété voisine. Le cas échéant, elle doit faire l'objet d'une déclaration préalable co-signée avec un voisin mitoyen.

Que la clôture se trouve en bordure d'une voie publique ou entre voisins, le règlement de zonage (PLUi) peut imposer une hauteur maximale. Le règlement sera différent si la clôture se trouve dans un lotissement. Si vous avez un doute adressez-vous en Mairie.

### Règlementation concernant les piscines

#### Règlementation des piscines enterrées avec ou sans abri.

##### Construction d'une piscine jusqu'à 10m<sup>2</sup>

Quand le bassin de la piscine ne dépasse pas 10 m<sup>2</sup>, aucune déclaration n'est requise.

##### Construction d'une piscine de plus de 10 m<sup>2</sup> et jusqu'à 100 m<sup>2</sup>

Le propriétaire est tenu d'adresser une Déclaration Préalable (DP) de travaux à la mairie.

###### avec son abri jusqu'à 1.80 m

Une Déclaration Préalable est exigée.

###### avec son abri supérieur à 1.80 m

Un Permis de Construire est exigée.



##### Construction d'une piscine de plus de 100 m<sup>2</sup>

Dès lors que le bassin de la piscine excède 100 m<sup>2</sup>, un Permis de Construire (PC) est obligatoire.

#### Règlementation des piscines hors sol

Selon que votre piscine (gonflable ou en kit) est installée plus de 3 mois par an, la réglementation est identique que pour les piscines enterrées.

Vous êtes tenu d'équiper votre piscine de dispositifs de sécurité visant à prévenir les risques de noyade.

##### Construction d'un abri sur une piscine existante

Abri jusqu'à 1,80 m, pas de déclaration préalable nécessaire.

Abri supérieur à 1,80 m,

Une Déclaration Préalable est exigée.

### Règlementation concernant les abris de jardin

Les autorisations concernant un abri de jardin reposent sur deux notions : la surface de plancher et l'emprise au sol.

La **surface plancher** d'un abri de jardin se calcule à partir du nu intérieur des façades c'est à dire que l'épaisseur des murs n'est pas prise en compte dans ce calcul. La surface de plancher du cabanon de jardin est prise en compte si et seulement si la hauteur sous plafond est supérieure à 1,80m.

La notion **d'emprise au sol** représente la projection verticale du volume de la construction tous débords et surplombs inclus.

##### Surface de plancher et emprise au sol inférieures ou égales à 5m<sup>2</sup>

Dans ce cas de figure la réglementation est souple. Vous n'aurez aucune déclaration à réaliser auprès de votre mairie.

##### Surface de plancher et emprise au sol supérieures à 5 m<sup>2</sup> et jusqu'à 20 m<sup>2</sup>

Dans ce cas de figure une Déclaration Préalable (DP) est obligatoire.

##### Surface de plancher ou emprise au sol supérieure à 20 m<sup>2</sup>

Dans ce cas de figure le dépôt d'un Permis de Construire (PC) est obligatoire.

#### ATTENTION A LA TAXE D'AMENAGEMENT



Dès lors que ces abris sont soumis à une déclaration préalable ou à l'obtention d'un permis de construire, ils entrent dans le champ d'application de la taxe d'aménagement. Y compris lorsque l'abri de jardin est démontable.



## Le noble geste du donneur de sang .....parlons en.....

L'établissement français du sang (E.F.S) en étroite collaboration avec l'association des donneurs de sang bénévoles de Schirrhein/Schirrhoffen organise cinq collectes de sang par an. 245 dons en 2020, dont 25 personnes se sont présentées aux collectes pour la première fois.

Dans le contexte sanitaire actuel les donneurs réguliers et fidèles dont l'âge varie entre 65 et 70 ans sont contraints de respecter le protocole sanitaire imposé par l'E.S.F., c'est-à-dire s'abstenir de dons.

Nous appelons à la générosité des jeunes et comptons sur eux :

**T'es adolescent  
t'as dix-huit ans  
et c'est sûr tu as du cran !**

**Une à cinq fois par an  
à la collecte on t'attend  
du sang il en faut tant !**

**A l'hôpital petit ou grand  
le malade attend  
pour un culot de sang  
il sera reconnaissant !**

**Donne de ton temps,  
donne de ton sang.**

Cette année les collectes sont prévues à l'E.S.C. à Schirrhein aux dates suivantes :

Mercredis à partir de 17h : 30 juin – 25 août – 27 octobre – 29 décembre  
Même masqué vous serez accueillis chaleureusement.

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et en raison du couvre feu d'une attestation de déplacement dérogatoire et cochez la case « Déplacement pour l'assistance aux personnes vulnérables ».

Pour donner son sang il faut être en bonne santé et être âgé de 18 à 70 ans.

## Vaccination contre la Covid 19

### Pour les plus de 75 ans.

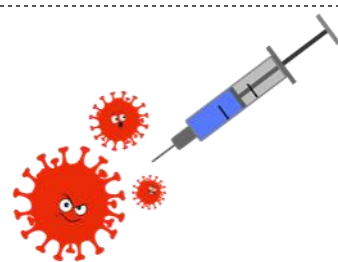
Plusieurs habitants ont contacté la mairie ou les élus, suite à des difficultés pour s'inscrire sur le site « Doctolib ». Le CCAS a pris l'initiative de démarcher les plus de 75 ans, et une 1ère liste de personnes souhaitant se faire vacciner a été établie. Les inscriptions ont été enregistrées sur place au centre de vaccination du Centre Hospitalier de Haguenau par Madame la Maire.

Si vous rencontrez des difficultés pour aboutir à votre inscription, contactez le secrétariat de mairie.

### De 50 à 75 ans

Depuis le 25 février les médecins traitants peuvent vacciner les personnes à risque dans leur cabinet médical. Si vous avez une pathologie qui vous expose à un risque face à la Covid 19 prenez contact avec votre médecin traitant.

A compter du 15 mars, les pharmaciens pourront participer à la campagne de vaccination.



## Demande de titres d'identité : passeport ou carte d'identité (CNI)

Les demandes de titres d'identité peuvent être traitées dans les mairies équipées de **bornes biométriques** (liste sur le site de la Préfecture). Les plus proches de la commune sont les mairies de Bischwiller et Haguenau.

Il est impératif de prendre **rendez-vous** pour le dépôt de la demande et le retrait des titres d'identité.

La présence du demandeur est obligatoire pour le dépôt de la demande et le retrait du titre d'identité (passeport ou CNI)

La demande peut être faite :

- ◆ Par internet (ce mode de demande est à privilégier autant que possible) sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr>  
Après avoir effectué la pré-demande en ligne, il faut imprimer le récapitulatif et l'apporter lors du rendez-vous.
- ◆ Par formulaire papier (CERFA) disponible en mairies à compléter au **stylo noir**.

### Coût pour une personne majeure

Passeport : première demande ou renouvellement 86 € en timbres fiscaux (gratuit pour les changements d'adresse ou de nom tel qu'ajout ou retrait nom marital)

Carte d'identité : gratuit sauf en cas de perte ou de vol (25 € en timbres fiscaux)

### Coût pour une personne mineure

Passeport :

17 € en timbre fiscal pour les mineurs de moins de 15 ans

42 € en timbres fiscaux pour les mineurs de 15 ans et plus

Carte d'identité : gratuit sauf en cas de perte ou de vol (25 € en timbres fiscaux)

Les timbres fiscaux sont en vente dans un débit de tabac ou en ligne sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>

## Pâques et la légende du lapin.

Le dimanche de Pâques peut varier du 22 mars au 25 avril, parce qu'il se situe juste après la 1ère pleine lune du printemps : c'est pourquoi en cette année 2021, nous célébrons Pâques le dimanche 4 avril.

A cette occasion, les œufs de Pâques sont les cadeaux les plus distribués. Mais pourquoi tant d'œufs : parce qu'autrefois, les œufs n'étaient pas consommés durant la période de jeûne du Carême, c'est pourquoi il y en avait à profusion à Pâques. On pouvait les utiliser pour confectionner des gâteaux riches en œufs, comme le Laemmele, un biscuit en forme d'agneau.

Les œufs qui n'étaient plus consommables étaient décorés.

La tradition chrétienne dit que les œufs de Pâques sont semés sur leur passage par les cloches lors de leur retour de Rome. Mais en Alsace, Allemagne et Suisse, c'est le lapin de Pâques qui distribue les œufs...



Une origine possible du lapin de Pâques viendrait d'une légende allemande selon laquelle une femme pauvre ne pouvant offrir des douceurs à ses enfants, décora des œufs qu'elle cacha dans le jardin. Pendant leurs recherches, les enfants aperçurent un lapin et crurent que celui-ci avait pondu les œufs.

Une autre origine du lapin de Pâques vient de Saxe où l'on honorait au printemps la déesse Eastre (d'où Easter = Pâques en anglais). Le lièvre était l'animal emblématique de cette déesse, et il est resté associé aux fêtes de Pâques.

Toujours est-il, le lapin symbolise la fertilité, et les œufs symbolisent la germination et la renaissance de la nature qui ont lieu au printemps, après les longs mois d'hiver.



### Bus d'animation

Le bus d'animation du CSC Robert Schuman partenaire de la CAH a sillonné durant les vacances de printemps le territoire.

Les animateurs accueillent les jeunes dès le CM2 et jusqu'en classe de 3e pour leur proposer gratuitement un temps de partage, de jeux, de discussions...

Les enfants étaient nombreux à répondre présents les vendredis 26 février et 5 mars à Schirrhoffen.

Rendez-vous aux prochaines vacances.



## État Civil

### Grands anniversaires

#### Janvier

81 ans	BOISAUBERT Odile	née le 01/01/1940	7, chemin du Château
90 ans	MARTIN Anna	née le 13/01/1931	30, rue principale
85 ans	HASELBERGER Blanche	née le 26/01/1936	3, rue du Château
83 ans	KEITH Albertine	née le 05/03/1938	28, rue du Château

### Décès

04/01/2021	: Aloyse SCHERER domicilié 15, rue du Château
12/02/2021	: Roger ZILLIOX domicilié 5, rue Koepffel
13/03/2021	: Angèle KUNTZ domiciliée 2, rue des Juifs